

10. TARIFS CANTINE ET CENTRE DE LOISIRS APPLICABLES AU 01^{ER}
SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 20
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 4
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 24

L'an deux mille vingt-cinq le lundi dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi sept mars deux mille vingt-cinq.

PRESENT(E)S : 20

MARC REGNOUX, ANNE-CLAIRE ARGENSON, MIREILLE AUGHEARD, PIERRE BARRAUD, PAULINE BATTESTI, SYLVETTE CARTIER, JEAN-CLAUDE CAZALS, DAMIEN CHARLEUX, SARAH CHEVALLIER, ERIC DUEZ, ADRIEN GIVERNAUD, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, MURIELLE PANIAGUA, YOLANDE PANIAGUA, MATTHIEU PERONA, FRANCOISE TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 4

SYLVIE GRENIER REPRESENTEE PAR SARAH CHEVALLIER
AMANDINE MENUZZO REPRESENTEE PAR GENEVIEVE NICOLAS
DAVID GUASLARD REPRESENTE PAR MURIELLE PANIAGUA
VINCENT OUSLATH REPRESENTE PAR MATTHIEU PERONA

ABSENTE(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 2

CYRILLE BEC
INGRID GIVRY

Secrétaire de séance : SYLVETTE CARTIER

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'inscription du restaurant scolaire de la commune dans le dispositif de tarification sociale soit 1€ par repas appliqué aux familles dont le coefficient familial est égal au Q1
- D'approuver la nouvelle répartition de coefficients familiaux avec l'ajout de deux tranches supplémentaires
- D'approuver les nouveaux tarifs de la cantine et du centre de loisirs applicables au 01^{er} septembre 2025

TRANCHES QF		NB FAMILLES
Q1	0-700	48
Q2	701-900	33
Q3	901-1200	49
Q4	1200-1500	62
Q5	1501-2000	64
Q6	2001	46
QUOTIENTS NON FOURNIS		76

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 063-216302455-20250317-25D02_DELIB_20-DE

TARIF VACANCES		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6
		Moins de 700	701-900	901-1200	1201-1500	1501-2000	Plus de 2001
COMMUNE	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	3,95 €	5,40 €	6,80 €	8,40 €	9,80 €	11,25 €
	JOURNEE	6,00 €	7,50 €	9,50 €	12,00 €	14,00 €	16,00 €
	FORFAIT SEMAINE	28,50 €	35,50 €	45,00 €	57,00 €	66,00 €	76,00 €
EXTERIEUR	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	5,10 €	7,10 €	9,10 €	11,00 €	13,00 €	15,00 €
	JOURNEE	8,00 €	10,50 €	13,50 €	16,50 €	19,50 €	22,50 €
	FORFAIT SEMAINE	38,00 €	50,00 €	64,00 €	79,00 €	93,00 €	107,00 €
REDUCTION PAI		0,50 €	1,05 €	1,33 €	1,50 €	1,78 €	2,05 €

TARIFS MERCREDI		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6
		Moins de 700	701-900	901-1200	1201-1500	1501-2000	Plus de 2001
COMMUNE	1/2 JOURNEE SANS REPAS	2,95 €	3,30 €	4,15 €	5,40 €	6,30 €	7,15 €
	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	3,95 €	5,40 €	6,80 €	8,40 €	9,80 €	11,25 €
	JOURNEE	6,00 €	7,50 €	9,50 €	12,00 €	14,00 €	16,00 €
EXTERIEURS	1/2 JOURNEE SANS REPAS	4,10 €	5,00 €	6,45 €	8,00 €	9,45 €	10,90 €
	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	5,10 €	7,10 €	9,10 €	11,00 €	13,00 €	15,00 €
	JOURNEE	8,00 €	10,50 €	13,50 €	16,50 €	19,50 €	22,50 €
REDUCTION PAI		0,50 €	1,05 €	1,33 €	1,50 €	1,78 €	2,05 €

TARIFS PERISCOLAIRE MATIN/MIDI/SOIR		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6
		Moins de 700	701-900	901-1200	1201-1500	1501-2000	Plus de 2001
PERI MATIN/SOIR (à l'heure)		0,45 €	0,55 €	0,75 €	0,95 €	1,00 €	1,10 €
AIDE AUX DEVOIRS		2,10 €	2,60 €	3,10 €	3,60 €	4,10 €	4,70 €
PAUSE MERIDIENNE (repas+ aps midi)		1,45 €	2,65 €	3,40 €	3,95 €	4,55 €	5,20 €
REPAS		1,00 €	2,10 €	2,65 €	3,00 €	3,55 €	4,10 €
APS MIDI (forfait jour soit 2h)		0,45 €	0,55 €	0,75 €	0,95 €	1,00 €	1,10 €
REDUCTION PAI		0,50 €	1,05 €	1,33 €	1,50 €	1,78 €	2,05 €

Le conseil Municipal,
Vu l'exposé qui lui est fait

A L'UNANIMITE

Approuve l'inscription du restaurant scolaire de la commune dans le dispositif de tarification sociale soit 1€ par repas appliqué aux familles dont le coefficient familial est égal au Q1
Approuve la nouvelle répartition de coefficients familiaux avec l'ajout de deux tranches supplémentaires
Approuve les nouveaux tarifs de la cantine et du centre de Loisirs applicables au 01^{er} septembre 2025

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 17 mars 2025
Le Maire,

MARC RÉGNOUX



Le secrétaire de séance,

SYLVETTE CARTIER

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 063-216302455-20250317-25D02_DELIB_20-DE